

**CAVEJ  
LICENCE 3<sup>ème</sup> année  
EPREUVES DE DELESTAGE  
FEVRIER 2015**

Ce délestage concerne le semestre 5. L'étudiant qui se sent prêt peut présenter les matières de son choix ou ne se présenter qu'en mai/juin.

Les matières écrites de délestage sont cependant obligatoires pour les étudiants boursiers).

Les notes obtenues seront celles de la session de juin.

Pas d'inscription particulière auprès du secrétariat si l'inscription pédagogique a été effectuée.

Les **EPREUVES ECRITES** ont lieu au **Centre René Cassin** - 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris – Métro Gobelins – Autobus 91, 83 ou 21 - **AMPHI 1**

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre **une demi-heure avant** le début des épreuves pour élarger.

Ils devront présenter leur carte d'étudiant présentant la photo. Les étudiants ne pourront utiliser que le papier fourni lors de l'épreuve. Ils seront priés de laisser leur cartable/sac et documents ainsi que leur téléphone portable éteint dans les travées latérales.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un 1/3 temps auxquels il est demandé de se faire connaître tout début février au secrétariat par mail afin d'organiser leurs épreuves.

**LUNDI 23 FEVRIER 2015**

**DROIT ADMINISTRATIF :**

**9h30-12h30– aucun document autorisé**

**RELATIONS INDIVIDUELLES de TRAVAIL**

**14H30- 15H30 - aucun document autorisé**

**MARDI 24 FEVRIER 2015**

**DROIT DES SOCIETES 1 :**

**9h30-12h30 – codes non annotés autorisés**

**INTRODUCTION AU DROIT COMPARÉ**

**14H30 - 15H30 - aucun document autorisé**

## **EPREUVES ORALES :**

**Régime de l'obligation – Droit international public – Anglais  
auront lieu les 19 , 25, 26 et 27 février (sous toutes réserves)**

**Un calendrier des jurys définitifs sera disponible dans la rubrique « Actualités » du site  
du Cavej fin janvier.**

L'ordre alphabétique concerne le nom de jeune fille pour les femmes mariées.

La carte d'étudiant devra être présentée aux jurys. Les changements de jurys ne seront pas autorisés (sauf autorisation exceptionnelle du secrétariat sur justificatif).

Les étudiants sont invités à se présenter dès le début des horaires de convocation pour s'inscrire sur des listes de présence sous peine de ne pas être interrogés.

Vous serez informés de la date de publication des **résultats** des délestages dans la rubrique « Actualités » de notre site e-cavej.org fin mars.